

## COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

### **RAPPEL**

Tout nom figurant sur une feuille de match (FMI) doit être titulaire d'une licence validée pour la saison sportive en cours (arbitre semi-officiel, délégués de club, etc...)

### **Réunion du 20 Septembre 2022**

Présents : MM DELIANCE, BOURDON, VERNAY

Excusés : MM PELLET, BACONNET, GUTIERREZ

#### **Courrier :**

- FC Côtière Luenaz : création d'une équipe loisirs. Réponse faite
- St Denis Ambutrix : réponse faite

### **ENTENTES – 2022/2023**

#### **U18**

. O. Sud Revermont 01 et Plaine Revermont Foot  
Club responsable : O. Sud Revermont 01